

Le 15 octobre 2009

Madame Michelle Boily
Monsieur Jean Beauregard
10922, rue Bruxelles
Montréal-Nord (Québec)
H1H 4R7

Madame,
Monsieur,

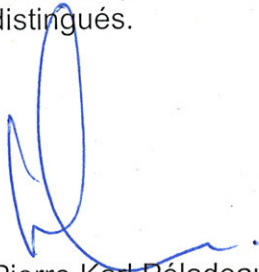
Je vous remercie d'avoir pris le temps de m'écrire et d'exprimer votre opinion sur la mise en place de l'une de nos antennes sur le pignon de l'église de la paroisse St-Vital de Montréal-Nord. En guise d'introduction, j'aimerais vous dire que Quebecor et Vidéotron sont conscientes des préoccupations exprimées par certains citoyens à l'égard de la crainte que peut représenter l'effet des champs de radiofréquences sur la santé de l'humain. Comme je le fais ici, nous répondons à ces préoccupations avec sérieux et agissons de façon responsable envers la population, tout en étant respectueux du cadre imposé par le gouvernement.

Dans un premier temps, j'aimerais aborder le sujet des ondes et vos craintes concernant le fait que vous habitez près de l'une de nos installations. Tel que le font valoir nos spécialistes, sachez que tout ce qui fonctionne à l'électricité émet un champ électromagnétique d'intensité variable, selon le type d'appareil utilisé, et ce, qu'il s'agisse d'un téléphone sans fil, d'un four à micro-ondes ou de tout autre appareil électrique utilisé à la maison. À cet égard, la mise en place des infrastructures de télécommunications au Canada – telles que celles de Vidéotron – s'effectue dans un registre de règles strictes et clairement établies par le gouvernement fédéral et destinées à protéger le public. Ce cadre permet donc aux opérateurs de sans-fil, d'une part, d'offrir un service efficace et, d'autre part, d'assurer la protection de la santé et le bien-être des populations qu'ils desservent.

J'aimerais apporter un autre point à votre attention. Dans le déploiement de notre réseau de téléphonie sans fil, nous faisons preuve d'une grande vigilance afin de minimiser les impacts environnementaux et d'assurer la réalisation de notre projet en demeurant, et je le répète, respectueux des lois et règlements en vigueur, de même que de l'environnement local. Ainsi, vous pouvez être rassurés quant au fait que les sites retenus sont conformes aux règlements émis par Industrie Canada. J'ajouterais même que non seulement ces sites sont conformes aux normes émises par le gouvernement, mais également que le rayonnement de radiofréquences de nos antennes, une fois le réseau fonctionnel, sera bien en deçà des limites imposées.

Finalement, pour répondre directement à votre question, je choisirais effectivement de vivre à proximité de l'une des tours ou antennes sans fil de Vidéotron car nos installations respectent les normes en matière de santé édictées par Santé Canada. Et en ce qui concerne ma propre perception de la chose, tant pour moi-même que pour ma famille, je n'ai aucune crainte à ce sujet. Enfin, tel que vous le mentionnez dans votre lettre, je suis en effet très fier de constater que notre projet créera au Québec pas moins de 1000 emplois en deux ans, ce qui n'est pas peu dire en ces temps de ralentissement économique. Qui sait ? Peut-être serez-vous un jour d'avis que la venue de notre projet de sans-fil hautement évolué servira de vecteur à l'essor économique du Québec et du Canada et qu'elle permettra aux citoyens et aux entreprises de concurrencer à armes égales avec les autres pays développés.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments distingués.



Pierre Karl Péladeau
Président et chef de la direction

PKP :jr